

DECRET N° 90-86 du 11 Mai 1990

abrogeant le décret N° 76-140 du 4 Juin 1976 portant transformation de la Société Béninoise des Textiles en une Société Anonyme d'Economie Mixte.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU les Résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à COTONOU du 19 au 28 Février 1990 ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU le décret N° 90-043 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Avril 1990.

DECRETE :

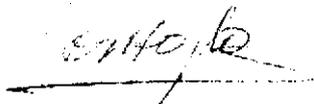
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 76-140 du 4 Juin 1976.

Article 2. - Le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Mai 1990.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

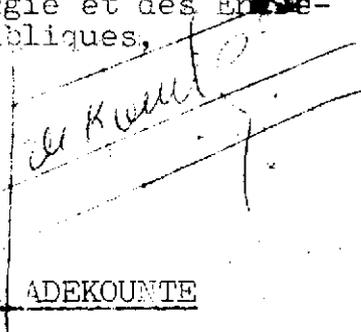
Le Premier Ministre,



Nicéphore SOGLO

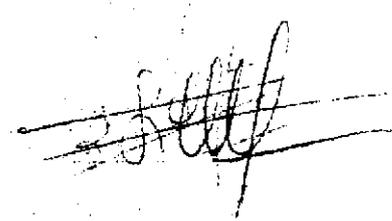
Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Industrie,
de l'Energie et des Entre-
prises Publiques,



Fatiou ADEKOUNTE

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 6 CPC 2 DFC 2 SGCEN 4 IGE ET SES SECTIONS 4
AUTRES MINISTRES 16 PREFETS 6 ENG/FAP + ETATS-MAJORS 6 DAPA
DES MINISTRES + SG/CEAP 23 DC/MEL/PR 22 ADC/PR 1 SPD 2 DB-DCF
4 DSDV-DTCP-DI 6 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 1 ONEPI-GCONB 2 BN-UNB-
FASJEP 6 BCP 1 CCIB 2 JORE. -